

ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément au *Règlement sur la représentation et sur les élections au Conseil d'administration*, cinq (5) postes d'administrateurs seront en élection cette année, soit :

- deux (2) administrateurs pour représenter la région de la Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches;
- un (1) administrateur pour représenter la région de l'Estrie;
- un (1) administrateur pour représenter la région de Laval/Lanaudière/Laurentides;
- un (1) administrateur pour représenter la région de la Montérégie.

Vous aimeriez vous impliquer activement pour définir les grandes orientations de l'Ordre en lien avec sa mission et ses valeurs et participer aux principales décisions? Votre domicile professionnel est situé dans une des quatre régions en élection cette année. Alors, présenter votre candidature à un poste au Conseil d'administration en est la première étape!

Le Conseil d'administration est chargé de la surveillance générale de l'Ordre ainsi que de l'encadrement et de la supervision de la conduite de ses affaires. Il veille à la poursuite de la mission de l'Ordre, voit à l'intégrité des règles de contrôle interne, dont celles de la gestion des risques et assure la viabilité et la pérennité de l'Ordre. Il adopte les grandes orientations, s'assure du contrôle et de la surveillance de l'exercice de la profession en application du *Code des professions* et des règlements.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE L'ADMINISTRATEUR

Les administrateurs sont responsables de veiller aux intérêts premiers de l'Ordre. Ils sont conjointement et solidairement responsables de la mission de l'Ordre. Ils sont soumis à un code d'éthique et de déontologie suivant les lignes directrices de l'Office des professions. Pour en savoir plus, consulter la [Politique de gouvernance de l'OCCOQ](#).

Les séances du Conseil d'administration sont au minimum de six (6) par année et ont lieu habituellement les samedis. De plus, les administrateurs peuvent être appelés à s'impliquer dans des comités formés par le Conseil d'administration pour préparer des dossiers et en faire des recommandations.

Le mandat des administrateurs est d'une durée de trois (3) ans. Les administrateurs des régions actuellement en élection doivent se présenter de nouveau s'ils veulent obtenir un autre mandat.

La participation aux séances du Conseil d'administration est bénévole tandis qu'une rémunération est octroyée, selon les barèmes établis par l'Ordre, pour la participation aux différents comités du Conseil d'administration. Dans tous les cas, les frais de séjour et de déplacement sont remboursés.

Être élu administrateur représente une opportunité intéressante de contribuer à la mission de l'Ordre, d'en connaître ses rouages et d'influencer ses actions et ses prises de position!

PROCESSUS ÉLECTORAL

Fin de la période de mise en candidature : **2 avril 2019, à 17 h**

Période de votation : **du 17 avril au 2 mai 2019**

Clôture du scrutin : **2 mai 2019, à 16 h 30**

Dépouillement du scrutin : **2 mai 2019, à 17 h**

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

> Pour consulter le **calendrier des élections**, les **étapes de mise en candidature** et les **procédures**, [CLIQUEZ ICI](#).

> Pour compléter le **bulletin de présentation**, [CLIQUEZ ICI](#).

RÉGIONS EN ÉLECTION			
Régions électorales	Régions administratives	Nombre de postes	Administrateurs dont le mandat terminé
02	Capitale-Nationale (03) Chaudière-Appalaches (12)	2	Annie Gourde Alix-Jean Tissot

04	Estrie (05)	1	Alexandre Brien
06	Laval (13) Lanaudière (14) Laurentides (15)	1	Josée Landry
08	Montérégie	1	Caroline Dufour
Ainsi donc, tous les membres ayant leur domicile professionnel dans ces régions sont invités à poser leur candidature ou à inciter des collègues à le faire.			

Martine Lacharité, c.o.
Directrice générale et secrétaire

1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, bur. 520
Montréal (Québec) H3M 3E2
Téléphone : 1 800 363-2643
Montréal : 514 737-4717
Télécopieur : 514 737-2172